



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026

Numéro	10.02
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 30 janvier 2026 (budget) et 06 février 2026.
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h25.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 104 / Volants : 126

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, PORTIER-GUENIN Françoise, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Éric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Jean-François.

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à BAROIN Stéphanie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à DENIS Valery, CASTEX Jean-Marie à ROBLET Bernard, FINOT Patrick à PETIT Christine, GACHOWSKI Jacques à RAGUIN Jacky, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HELIOT-COURONNE Isabelle à LE CORRE Marie, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIRTZIG Jack à MAGLOIRE Arnaud, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, LEROY Marie-Thérèse à HUBINOIS Alain, MEIRHAEGHE Jean-François à LEDOUBLE Catherine, MEIRHAEGHE Sonia à DELAITRE Guy, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, NINOREILLE Francine à GAUTHIER Anne-Sophie, POTTIER Denis à COCHET Jean-Michel, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

Excusés : ARBONA Philippe, BECARD Francis, BURRI Marie-Luce, FRAPIN David, MANDELLI François, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROYER Anne-Marie.

Sorti : DUSACQ Maxime.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
126	01	125	0	01

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE

Annexe : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rosières-près-Troyes

Exposé :

II. COMMUNE DE ROSIÈRES-PRÈS-TROYES

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 04 avril 2022, a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le 30 janvier 2023, le Conseil municipal a lancé le débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Troyes Champagne Métropole est désormais compétent en matière de plan local d'urbanisme ou documents en tenant lieu, carte communale depuis le 1^{er} janvier 2025. La commune de Rosières-près-Troyes a autorisé Troyes Champagne Métropole à poursuivre la procédure d'évolution de son document d'urbanisme. Ainsi, lors de la séance du 03 avril 2025, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation préalable et a procédé à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rosières-près-Troyes. Ce projet a ensuite été soumis à l'avis des personnes publiques associées et consultées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le projet ainsi arrêté, enrichi des avis reçus, a fait l'objet d'une enquête publique menée du 20 octobre 2025 au 21 novembre 2025 inclus. Le commissaire enquêteur a déposé son rapport et ses conclusions motivées, favorables sous réserve de prise en compte des réserves et recommandations des services, en date du 17 décembre 2025. Un mémoire en réponse a par ailleurs été élaboré à la suite des observations issues de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées. Trois observations ont reçu un avis favorable de la commission d'urbanisme :

- Observation n°4 : Modification sur la planche graphique avec la suppression de la zone de jardins et vergers au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme sur la partie en façade sur rue de la parcelle AW130, maintien de la zone de jardins et vergers en fond de parcelle.
- Observation n°12 : Modification sur la planche graphique avec le reclassement en zone IAUyA du secteur situé au sud du cimetière intercommunal.
- Observation n°14 : Modification sur la planche graphique de la limite du zonage sur la parcelle AH9 intégrée en zone UA.

Le projet de PLU a donc été modifié en ce sens.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rosières-près-Troyes, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;**
- **DE METTRE À JOUR le DPU institué par délibération du conseil municipal de la commune de Rosières-près-Troyes en date du 23 novembre 2015 conformément au plan annexé au dossier de PLU ;**
- **D'INFORMER que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de Rosières-près-Troyes et publiée sur le portail national de l'urbanisme et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**